



## Agenda

<b>Tournoi de Unihockey CCS, Arzier</b> Org: Unihockey Club et Société de Développement d'Arzier-Le Muids	<b>Samedi 14 juin</b>
<b>Projection du documentaire « Himalaya Bhotia entre Népal et Tibet »</b> 20 h 00, CCS, Arzier	<b>Samedi 21 juin</b>
<b>Rallye familial et pique-nique populaire</b> Org: Société de Développement d'Arzier- Le Muids	<b>Dimanche 22 juin</b>
<b>Contes</b> Bibliothèque communale, CCM, Arzier 12 h 00 : pique-nique 12 h 30 : contes	<b>Mercredi 25 juin</b>
<b>Conseil communal</b> 20 h 15, Salle du Conseil communal Arzier	<b>Lundi 30 juin</b>
<b>Fête des enfants</b> 17 h 15, CCS, Arzier	<b>Vendredi 4 juillet</b>
<b>Administration communale</b> Fermeture exceptionnelle	<b>Judi 17 &amp; Vendredi 18 juillet</b>
<b>Fête Nationale</b> Dès 18 h 30, Place de jeux, Le Muids	<b>Vendredi 1er août</b>
<b>Soirée « la tête dans les étoiles filantes »</b> Org: Société de Développement d'Arzier-Le Muids	<b>Samedi 16 août</b>
<b>Tir populaire et inter-sociétés (avancé)</b> 17 h 30 à 19 h 00, Stand de tir d'Arzier	<b>Judi 28 août</b>
<b>Tirs militaires obligatoires</b> 9 h 00 à 11 h 30, Stand de tir d'Arzier <b>Dernière date !</b>	<b>Samedi 30 août</b>
<b>Tir populaire et inter-sociétés</b> 9 h 30 à 11 h 30, Stand de tir d'Arzier	<b>Dimanche 31 août</b>
<b>Sortie annuelle des aînés</b> (sur invitation et inscription) Org: Municipalité	<b>Mardi 9 septembre</b>

## EDITORIAL

Depuis une année déjà, la Rue du Village d'Arzier est fermée. Catastrophique et à rouvrir de toute urgence pour les uns, extrêmement positive et à maintenir telle quelle pour les autres, la fermeture de cette rue aura alimenté bien des conversations depuis ...

Après plusieurs interventions au Conseil communal demandant la fermeture de ladite rue, la Municipalité a décidé au printemps 2013 de procéder à un essai de fermeture d'une durée de 6 mois (juin à décembre 2013) avec l'accord du Service cantonal des routes. Suite à cet essai estimé concluant, la mise à l'enquête a eu lieu du 14 janvier au 14 février 2014 avec possibilité de recours à la Cour de Droit administratif du Canton de Vaud. En effet, selon la procédure légale en vigueur, la Municipalité n'est pas compétente en la matière, seul le Service cantonal des routes peut traiter les éventuelles oppositions et délivrer une autorisation. A la fin de la mise à l'enquête, aucun recours n'ayant été enregistré, la fermeture de la Rue du Village d'Arzier est donc devenue effective.

Durant ce laps de temps, une pétition a été envoyée à la Municipalité et au Conseil communal demandant la réouverture de la rue. De plus, un postulat a été déposé au Conseil communal sur le même sujet. Dès lors, dans le souci de ne pas envenimer une situation déjà tendue et peut-être de trouver une solution consensuelle, la Municipalité a décidé de ne pas procéder aux aménagements définitifs alors qu'elle en aurait le droit. Elle a choisi de laisser aux conseillers et conseillers communaux la possibilité de débattre sur ce sujet malgré tout. La prise en considération de ce postulat sera examiné lors du prochain Conseil communal avec deux possibilités : soit le Conseil communal décide le renvoi en Municipalité pour examen et rapport, soit il décide de ne pas entrer en matière et le postulat est abandonné.

La Municipalité suivra avec attention ces débats afin de pouvoir prendre, avant l'hiver prochain, la décision la plus satisfaisante. Elle examinera les avantages et les inconvénients d'une fermeture définitive de la Rue du Village d'Arzier, elle fera la pesée des intérêts particuliers face à l'intérêt public et collectif.

Néanmoins, au-delà de toute cette polémique justifiée ou non, la Municipalité reste sensible aux différents arguments opposés et parfois contradictoires mais elle est surtout consciente que, quelque soit l'option choisie, celle-ci ne pourra plaire à tous, aux uns ou aux autres.

Danielle Pasche, Municipale





## Installations solaires en toiture de bâtiments

La nouvelle Loi fédérale sur l'Aménagement du Territoire, comme vous avez pu le lire, cause bien quelques soucis aux autorités cantonales et communales.

Un volet de cette nouvelle loi assouplit toutefois considérablement les procédures d'autorisations des installations solaires (capteurs solaires et photovoltaïques)

Dorénavant, une installation solaire qui ne touche pas à un bien culturel d'importance nationale ou cantonale (site ISOS national ou bâtiment protégé) n'est soumise qu'à un devoir d'annonce.

Le devoir d'annonce se fait par courrier avec un plan de situation comprenant le dessin de l'installation, ses dimensions et les données techniques du fabricant. L'autorisation sera délivrée gratuitement.

Ces installations ne doivent toutefois pas dépasser les pans de la toiture de plus de 20 cm. et doivent être d'un seul tenant.

Les installations sur des toits plats ou hors des bâtiments (talus, clôtures) sont toujours soumises à une procédure de dispense d'enquête publique selon l'article 72d RLATC.

L'annonce est obligatoire, car notre service doit fournir régulièrement les statistiques relatives à la totalité des surfaces installées.

Avec nos remerciements pour votre collaboration.

Service de l'urbanisme et des constructions

## Administration communale

Pour des raisons d'informatique,  
**l'Administration communale sera  
fermée le jeudi 17 et  
le vendredi 18 juillet 2014**



Lundi au vendredi: 7 h 30 à 11 h 30

Lundi: 17 h 00 à 19 h 00

## Déchetterie communale

Mardi: 14 h 00 à 19 h 00

Mercredi: 14 h 00 à 19 h 00

Vendredi: 14 h 00 à 19 h 00

Samedi: 9 h 00 à 12 h 00  
13 h 00 à 17 h 00



**Fermeture exceptionnelle  
le samedi 2 août 2014**

## Bibliothèque communale « Litou »

Chers amis de la lecture,

Nous portons à votre connaissance que la bibliothèque communale « Litou » accepte volontiers de prolonger la vie de vos **récentes** acquisitions littéraires. Cependant nous vous prions de bien vouloir prendre contact au préalable au 022 / 366 27 11 pendant les heures d'ouverture.

En effet, plusieurs dons anonymes inadaptés d'ouvrages obsolètes déposés devant la porte close ont dû être triés pour être finalement évacués à la déchetterie.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Les bibliothécaires





## Conseil communal du 17 mars 2014

### Préavis municipal n° 01/2014:

Demande de crédit de CHF 107'000.– pour des travaux de réfection des couverts des fontaines communales de Arzier et de Le Muids.

- **Accepté**

### Préavis municipal n° 02/2014:

Demande de crédit de CHF 1'077'000.– destiné à financer l'aménagement d'un trottoir sur la route d'Arzier RC 24-C-P, entre le chemin du stand de tir et le chemin des Clyettes, la création d'une demi-porte d'entrée, la réfection du tapis et les mesures d'assainissement du bruit routier.

- **Accepté**

### Réponse municipale n° 03/2014:

Postulat de M. Patrick Hübscher

- **Réponse municipale acceptée**

### Réponse municipale n° 26/2013:

Postulat de M. Eric Jaquet

- **Réponse municipale refusée**

## Conseil communal du 5 mai 2014

### Préavis municipal n° 04/2014:

Modification du Règlement des cimetières

- **Retiré**

### Préavis municipal n° 05/2014:

Modification du Règlement du Conseil communal

### Préavis municipal n° 06/2014:

Demande de crédit de CHF 419'000.– concernant la réfection du collecteur EU et le remplacement de la conduite communale ESP au chemin des Pins (seconde étape)

- **Accepté**

### Préavis municipal n° 07/2014:

Demande de crédit de CHF 267'000.– pour la réalisation d'un ascenseur dans le bâtiment du Centre Communal et Scolaire (CCS) d'Arzier.

- **Retiré**

## Conseil communal du 12 mai 2014

### Préavis municipal n° 05/2014:

Modification du Règlement du Conseil communal

- **Accepté avec amendements**

## Conseil communal du 30 juin 2014

Prise en considération du postulat - Rue du Village d'Arzier

### Préavis municipal n° 08/2014:

Comptes 2013

### Préavis municipal n° 09/2014:

Rapport de Gestion 2013

### Prochaine séance:

Lundi 30 juin 2014 à 20 h 15

Salle du Conseil communal à Arzier



### Contrôlez la validité de vos documents d'identité avant les vacances !

→ Pour toute commande de carte d'identité vous devez venir personnellement au Contrôle des habitants avec:

- Une photo récente
- Certificat individuel d'état civil ou acte d'origine (célibataire, divorcé ou veuf)
- Livret de famille ou certificat de famille (marié)
- Carte d'identité en votre possession
- Déclaration de perte ou vol auprès de la gendarmerie
- Si naturalisé, décision de naturalisation

Les mineurs doivent être accompagnés par le représentant légal, dès 7 ans, la signature de l'enfant est obligatoire.

**Délai:** 15 jours ouvrables dès le dépôt de la demande

→ Pour toute commande de passport ou de passeport et carte d'identité (prix combiné), veuillez contacter le **0800 01 1291** ou via internet à: [www.biometrie.vd.ch](http://www.biometrie.vd.ch)

Pour tout autre renseignement, vous pouvez nous joindre au 022 / 366 87 87 pendant les heures d'ouverture de l'Administration communale.

## Téléphones inopportuns !

**Des habitants de notre commune sont régulièrement sollicités par téléphone par diverses entreprises soit pour des sondages ou pour des ventes.**

**Nous vous informons que la Municipalité ne mandate pas de sociétés (par ex. de sécurité) pour du démarchage téléphonique.**





## Fauchage des terrains incultes, émondage des arbres, arbustes et haies, entretien des ruisseaux

La Municipalité rappelle aux propriétaires et gérants de bien-fonds les dispositions de l'article 59 de Loi sur les routes du 10 décembre 1991 ainsi que celles des articles 8, 9, 10, 11 et 15 du Règlement d'application du 19 janvier 1994 de cette même loi, qui prescrivent entre autres que :

- Les ouvrages ou plantations ne doivent pas diminuer la visibilité ni gêner la circulation.
- Les haies plantées en bordure du domaine public doivent être taillées afin que leurs branches ne dépassent pas la limite. Les hauteurs maximales admissibles, mesurées depuis les bords de la chaussée, sont les suivantes:
  - ⇒ 60 centimètres lorsque la visibilité doit être maintenue;
  - ⇒ 2 mètres dans les autres cas.
- Les arbres plantés le long des routes cantonales ou communales doivent être élagués pour que leurs branches soient maintenues:
  - ⇒ au bord des chaussées, à 5 mètres de hauteur et 1 mètre à l'extérieur;
  - ⇒ Au bord des trottoirs, à 2,50 mètres de hauteur et à la limite de la propriété.

Elle rappelle également que, selon les dispositions des articles 123 à 128 et 142, alinéa 8, du Code rural et foncier du 7 décembre 1987, les parcelles incultes doivent être nettoyées et fauchées, pour qu'elles ne portent pas préjudice aux fonds voisins et répondent à l'exigence fixée par l'article de l'arrêté du 11 juin 1976 concernant la destruction des plantes nuisibles à l'agriculture. Les propriétaires de fonds sur lequel court un ruisseau, ou riverains d'un ruisseau, sont tenus de les nettoyer et de les curer régulièrement afin que l'écoulement des eaux s'effectuent sans difficulté.

Les dispositions rappelées ci-dessus doivent être observées et sont applicables toute l'année.

**Les propriétaires fonciers ou leurs gérants sont invités à exécuter les travaux nécessaires jusqu'au 31 juillet au plus tard. Passé ce délai, toute contravention fera l'objet d'une dénonciation et le travail non exécuté pourra être ordonné aux frais des intéressés.**

Savez-vous que... ?

... la saison de mise bas des mammifères et d'éclosion des nichées d'oiseaux a débuté. Afin de ne pas perturber les animaux et leur progéniture, le Service des forêts, de la faune et de la nature demande aux détenteurs de chiens de bien vouloir tenir leur chien en laisse lors des promenades en forêt et pâturages boisés jusqu'au 15 juillet prochain !

## Circulation sur la route des Montagnes

Tous les véhicules sont **STRICTEMENT INTERDITS** sur tout le territoire communal, à l'exception des voies ouvertes à la circulation ou sur d'autres parcours pour autant que les conducteurs soient en possession d'une autorisation municipale (sur préavis du canton). Les contrevenants seront punis.

Selon le récent arrêté du Tribunal fédéral (10.04.2012 1C 570/2010 du 10 avril 2012), il est désormais autorisé de circuler **SANS AUTORISATION particulière** avec un véhicule à moteur **UNIQUEMENT** sur la route forestière principale : **Creux des Abériaux - Le Marais Rouge**, ainsi que sur les routes forestières d'accès aux **Fruitières de Nyon du 1<sup>er</sup> juin au 30 novembre exclusivement**. En dehors de cette période, le trafic n'est autorisé que jusqu'au Creux des Abériaux.

Le parage doit se faire sur les parkings prévus à cet effet (Creux des Abériaux, Marais Rouge et Fruitières) ou en bordure de route sans gêner le trafic des véhicules forestiers ou autres. Pensez en particulier aux camions longs bois. La Municipalité ainsi que les amodiataires se dégagent de toute responsabilité quant aux dégâts qui pourraient être occasionnés aux biens des tiers (véhicule ou autre) ainsi qu'aux torts causés aux personnes par le bétail se trouvant dans les pâturages communaux clos. Aucune plainte ni réclamation ne seront admises.

Toute personne intéressée peut se procurer à l'Administration communale une carte explicative détaillée sur les conditions de circulation sur la route des Montagnes.



## Incinération de déchets en plein air

Avec les beaux jours, nous profitons de nos jardins et terrasses. La Municipalité tient à vous rappeler que le règlement communal de police stipule art. 55.:



**L'incinération en plein air des déchets solides, liquides ou gazeux est interdite. Cette interdiction ne s'applique pas aux petites quantités de déchets organiques secs provenant de l'agriculture, de la sylviculture et du jardinage, pour autant que leur combustion puisse se faire sans gêne pour le voisinage.**

**De plus, l'article 56 stipule: celui qui fait du feu doit prendre toutes les dispositions utiles en vue d'éviter tous risques de propagation; il doit éviter d'incommoder les voisins, notamment par des émissions de fumée. Dans les zones habitées, les feux en plein air sont interdits la nuit et les jours de repos publics, exceptés les broches et grills. Sont au surplus réservées les dispositions des législations fédérales et cantonales en matière de police des forêts notamment.**

Nous vous remercions de prendre bonne note de ce qui précède et vous souhaitons un bel été dans vos jardins !

## Places de pique-nique

Différentes places de pique-nique sont à votre disposition sur le territoire communal:

- Creux des Abériaux
- Bochet
- Chemin Magnin / Sentier de la Chaumette
- Places de jeux Arzier et Le Muids

Les places de pique-nique seront équipées prochainement de poubelles à tri-sélectif. Nous vous encourageons à les utiliser.

Nous vous rappelons que ces places sont mises à disposition gratuitement. Pour le confort et le plaisir de chacun, merci de respecter ces lieux afin que tous puissent en profiter pendant de longues années encore !

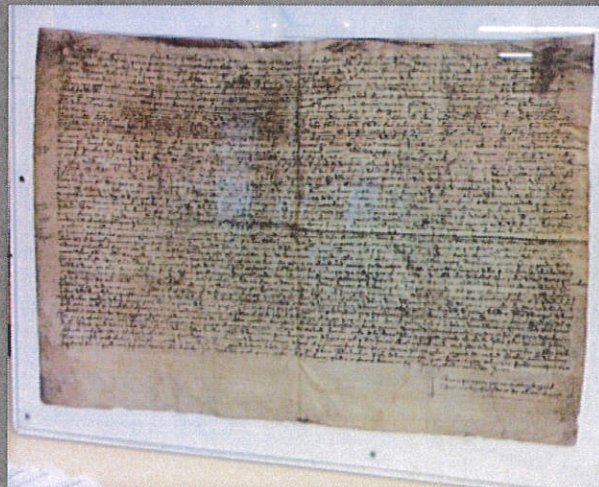
Nous comptons sur votre collaboration et vous souhaitons d'agréables pique-niques.



**Nouvelle place de pique-nique au réservoir des Sendys**

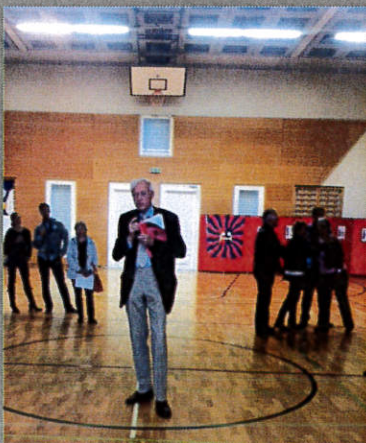


*Y étiez-vous...  
À la soirée du changement de nom de la commune ?*



*Texte fondateur de la commune*

*Parchemin original 1304  
sorti pour l'occasion des archives  
communales*





Arzier en 1998 et en 2018 vu par Cloé Pierson  
Elève à l'école d'Arzier, il y a 16 ans...







## Révision des citernes à mazout



La Municipalité rappelle à tous les propriétaires immobiliers que les installations de citerne doivent être révisées tous les 10 ans et obligatoirement par des entreprises en possession de l'autorisation fédérale de réviseur (la liste peut être obtenue au greffe municipal).

**En conséquence, tous les propriétaires de citernes sont invités à contrôler si leurs installations sont encore conformes à la législation.**

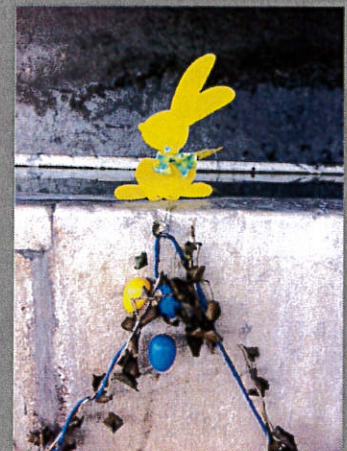
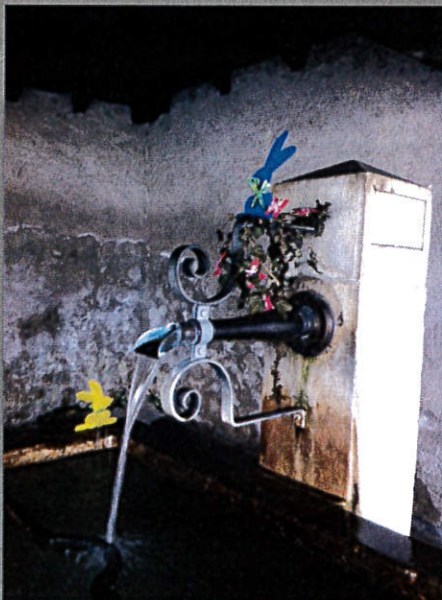
Il est rappelé qu'en cas d'accident (pollution), tous les frais sont mis à la charge du propriétaire qui n'aura pas respecté les dispositions en vigueur.

Le greffe municipal et le service cantonal compétent sont à votre disposition pour tout complément d'information.

Plus d'informations sur: <http://www.vd.ch/themes/environnement/energie/chauffage/citernes/>

## Avez-vous vu... les décorations pascales ?

Un grand MERCI à l'équipe de décoratrices ! La fontaine d'Arzier était embellie de belles décorations pendant les Fêtes de Pâques.



## PETITES ANNONCES



### Guide Naturando

Pour vos ballades  
dans l'Ouest vaudois !

En vente  
à l'Administration communale  
au prix de **Fr. 20.00**



L'Association Alexis Berdat est une toute jeune association de la commune d'Arzier-Le Muids puisqu'elle a vu le jour il y a quelques mois à peine. L'idée de cette association est née d'une volonté commune de poursuivre le projet d'Alexis, décédé accidentellement l'année dernière à l'âge de 18 ans alors qu'il s'app préparait à partir en mission humanitaire au Cambodge.

Pourquoi le Cambodge ? Une amie proche et habitante d'Arzier revenait d'un séjour de 2 ans et nous a parlé de sa rencontre avec John Lee, pasteur de Singapour, qui voue sa vie à aider les plus démunis d'un bidonville de Phnom Penh, afin d'extirper les enfants du travail de collecte des déchets. Aujourd'hui, le centre Cambodia Care Centre accueille près de 340 enfants et emploie 7 enseignantes, dont certaines même sont issues du bidonville.

Pour bien saisir la nécessité mais aussi parfois la difficulté d'une telle action, il faut savoir que la majorité des enfants défavorisés vivent sur un amas d'ordures au bord du Mékong dans des baraquements extrêmement vétustes et vulnérables aux inondations et passent leurs journées à trier des déchets pour subvenir aux besoins de leur famille. Même si notre objectif est louable, il faut avant tout persuader les parents de laisser leurs enfants fréquenter l'école avec les conséquences économiques qui s'en suivent sur leurs maigres revenus. Pour cela, nous fournissons un goûter journalier à tous les enfants, goûter qui constitue bien souvent leur principal repas de la journée.

Le quotidien de l'Association Alexis Berdat consiste à collecter des fonds pour assurer en partie le fonctionnement de l'école, payer les salaires des enseignantes, acheter les fournitures, entretenir les bâtiments. Au-delà de cela, nous aidons les familles des enfants grâce à divers projets. Le dernier en date consiste à promouvoir l'élevage de poules par les familles pour qu'elles puissent générer des revenus et consommer les œufs. Nous participons également aux frais relatifs à l'entretien de leurs baraques et tout type de soins médicaux d'urgence. Notre association consacre aujourd'hui la majeure partie de ses efforts autour de cette école à côté d'autres donateurs privés. Dans une moindre mesure, nous apportons également notre soutien à d'autres projets tels qu'une collecte de livres pour la création d'une bibliothèque au Bénin sous l'impulsion d'un jeune étudiant d'Arzier.

Pour réunir les fonds, nous organisons entre autres des expositions de photos prises dans le bidonville par notre amie Carole Turincev, photographe amateur, participons à différents marchés où nous valorisons l'artisanat cambodgien. Nous tentons d'agrandir notre réseau de collecte grâce à nos amis qui organisent des « ventes privées » au sein de leur entourage. Le pasteur John Lee, fondateur de l'école, alloue l'argent en fonction des besoins et des urgences. Pour l'aider, il s'appuie sur un directeur qui est sur place en permanence. Nos besoins aujourd'hui sont principalement financiers et nous participons très activement au choix des projets sur lesquels ces fonds sont alloués.

Si vous souhaitez en savoir plus et nous soutenir, sachez que nous organiserons à nouveau un **repas de soutien en faveur de Cambodia Care Centre le samedi 4 octobre 2014 au Centre Communal et Scolaire (CCS) à Arzier**. Une exposition de photos et un ensemble musical agrémenteront entre autres la soirée. Nous espérons que vous serez nombreux à y participer !



Dimitri Berdat, Président de l'Association Alexis Berdat

[www.alexisberdat.ch](http://www.alexisberdat.ch)

E-mail: [info@alexisberdat.ch](mailto:info@alexisberdat.ch)

Tél. 079 / 629 53 68

## Essaim d'abeilles

En juin, c'est la période de l'essaimage pour les abeilles!

Si vous voyez un essaim, plutôt que de le détruire... pensez aux apiculteurs de notre commune qui se feront un plaisir de venir chercher l'essaim et de le remettre dans une ruche.

Denise & Patrick König  
Champ du Coq 3, Arzier  
Tél. 022 / 366 01 08

Vente de Miel :  
Pot 500 gr CHF 11.00  
Pot 1kg CHF 20.00

## Cours de piano / solfège



2014 -2015  
Arzier - Foyer du CCS



Enfants dès 6 ans / Ados / Adultes  
Individuels et petits groupes  
Prof. Diplômée

[www.coursdepiano.ch](http://www.coursdepiano.ch) ou Tél. 022 / 320 82 31

## Yoga en été

Amadeo Cubeles  
Thérapeute diplômé agréé ASCA

Ch. des Clyettes 10A, 1273 Arzier

Tél. 079 / 874 47 55  
E-mail: [ocean4@bluwin.ch](mailto:ocean4@bluwin.ch)

Cours d'essai gratuit





## MANIFESTATIONS

**Unihockey Club  
Arzier & Environs**

**Tourni Populaire de  
Unihockey**

**Samedi 14 Juin  
2014**

**Salle CCS Arzier**

Inscription par mail:  
- Nom du responsable  
Tél  
- Nom d'équipe  
- Nombre de personnes  
60.- par équipe (2 linéarités max)  
- Délai d'inscription 10 Juin

Inscriptions et Infos  
Bastien Gallay  
gallay.bastien@me.com  
Tél. 076/822.91.45

### *Du Jura à l'Himalaya*



**Projection du documentaire  
« Himalaya Bhotia, entre Népal et Tibet »**

**Samedi 21 juin 2014 à 20 h 00  
au Centre Communal et Scolaire à Arzier**

**Durée 1 h 15 - Entrée gratuite**

Avec le soutien de la Commune d'Arzier-Le Muids et l'agence Allibert trekking, partenaire de ces reconnaissances à travers l'Himalaya, Denis Poulet, réalisateur du film nous présente son troisième documentaire. Celui-ci témoigne pour la première fois, d'une vision panoramique de la vie quotidienne des différentes ethnies d'origine tibétaine qui vivent dans les hautes montagnes du Népal, de l'Everest au lac Rara à l'ouest.

Après la projection et question/réponse, la soirée sera suivie d'un Yogi Tea aux épices ou une infusion ayurvédique offert par VIA YOGA de St-Cergue.





## Bibliothèque communale « Litou »

Contes d'été à la bibliothèque  
Mercredi 25 juin 2014 à 12 h 00

*N'oublie pas ton pique-nique ! Les contes commenceront à 12 h 30*

Nous nous réjouissons de vous voir nombreux ! Les bibliothécaires



## Fête des enfants

A vous tous, Raffis et Brénards,  
ne manquez pas la 9ème édition de la Fête des enfants  
qui saluera une nouvelle fois la fin de l'année scolaire et qui aura lieu:

**Vendredi 4 juillet 2014**  
**dès 17 h 15 devant le Centre Communal et Scolaire, Arzier**

Carrousel et divers animations sont prévus.  
Dès 21 h 00, une disco nous fera danser sur des rythmes variés.

Pour apaiser soif et appétit, une buvette et différents stands  
seront à votre disposition.

L'équipe « Fête des enfants »

**Samedi**  
**16 août 2014**



La société de développement d'Arzier - le Muids organise

## une soirée « la tête dans les étoiles filantes »

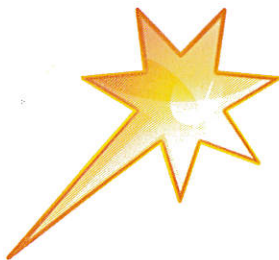
À notre arrivée en fin d'après-midi dans un des chalets d'alpage de la commune, après un petit apéritif de bienvenue, un professionnel nous expliquera tout ce que nous pourrons découvrir la nuit tombée.

Nous attendrons ensuite la nuit noire en partageant quelques salades et grillades au feu de bois avant d'éteindre les feux.

Alors, aidés de différents moyens d'observation, nous découvrirons les constellations, les étoiles, les planètes, mais surtout nous profiterons du spectacle magnifique des étoiles filantes des perséides qui sont à leur apogée à cette date.

Pour des raisons d'organisation, le nombre de places est limité et les inscriptions sont obligatoires.

Vous pourrez vous inscrire sur le site  
<http://sd-arzier-le-muids.ch>





# 16<sup>ème</sup> Marché Artisanal d'ARZIER

Loisirs, créations et bien-être des Brénards et des Raffis  
et \*Puces Jeunesse\*

Habitants d'Arzier et Le Muïds

Il est temps de faire connaître vos talents

Dimanche 9 novembre 2014 de 10 h à 17 h

à la Grande salle du Centre Communal et Scolaire d'Arzier

Finance d'inscription Artisanat : Frs. 40.- pour une table + Fr. 10.- par table supplémentaire

Finance d'inscription \*Puces jeunesse\* : Frs. 10.- par emplacement

Le bénéfice de l'exposition sera versé à diverses institutions de la région

Merci à tous pour votre intérêt

Veuillez SVP vous inscrire jusqu'au 26 septembre 2014

Envoyez le bulletin, un courriel ou téléphonez à :

Gabrielle Thiel  
Ch. Prés du Marguillier 8  
1273 Arzier

Mobile : 077 418 15 05  
[gabrielle.thiel@gmail.com](mailto:gabrielle.thiel@gmail.com)

Claire-Lise Degabriel  
Rte d'Arzier 58  
1273 Arzier

Tel : 022/ 366 23 52  
Mobile : 079 417 49 03  
[cldega@club-soft.ch](mailto:cldega@club-soft.ch)

Pour votre entière satisfaction, respectez le délai d'inscription.

---

## Bulletin d'inscription

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Numéros de téléphone : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

Ma spécialité : \_\_\_\_\_

Puces Jeunesse : \_\_\_\_\_ Age : \_\_\_\_\_